

JAROSLAV ŠTICHAUER

## UN ESSAI D'ARCHÉOLOGIE LEXICALE : *ASSASSINER*, *ASSASSIN*, *ASSASSINAT*

Comme il est largement reconnu (cf., entre autres, Rey 1992 : 127, TLF<sup>1</sup>, Hope 1971 : 157, Huguet 1935 : 112), le verbe *assassiner* et les noms *assassin* et *assassinat*, attestés pour la première fois en français moderne vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (*assassinat* 1547, *assassiner* 1556, *assassin* 1560)<sup>2</sup> seraient des emprunts directs à l'italien. Si cette origine ne pose aucun problème, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'aspect morphologique des dérivés nominaux. Quand on se penche sur l'histoire de ces mots au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on est en effet confronté à un certain nombre d'anomalies du point de vue de la morphologie dérivationnelle.

Premièrement, le mot *assassin* entretient avec le verbe *assassiner* une relation ambiguë : il s'agit ou bien d'un nom de base et le verbe serait dénominal (*assassin* > *assassiner*), ou bien au contraire le mot *assassin* serait un déverbal (*assassiner* > *assassin*) formé avec un suffixe zéro. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle connaît bien en effet ce type de formation appelée traditionnellement dérivation régressive et offre de nombreux exemples de doublets du type : *degast/degastement*, *accroist/accroissement*, *tremble/tremblement*, etc. (cf. Huguet 1935 : 89). Les deux éléments de ces couples, quelle que soit leur évolution ultérieure, ont d'abord un sens paraphrasable par N + Ø/ N + *-ment* = action/résultat de l'action décrite par le V. On verra que les textes aussi bien que de nombreux témoignages lexicographiques de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle (parfois même bien au-delà dans la langue populaire et/ou les parlers régionaux) attestent cet état de fait pour *assassin* et *assassinement*. Les locuteurs ont donc pris le verbe pour l'élément de base de ce paradigme dérivationnel et formé des noms déverbaux d'une façon tout-à-fait régulière.

Deuxièmement, si *assassin* décrit l'action (ou le résultat) d'*assassiner*, il n'est pas étonnant qu'on puisse trouver dans les textes et les dictionnaires les « vrais »

---

<sup>1</sup> *Trésor de la langue française*, édition électronique disponible sur : [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr)

<sup>2</sup> Je laisse délibérément de côté les emplois médiévaux (cités également dans Rey 1992 : 127) qui ne sont pas pertinents pour mon propos, aussi bien que le problème de l'étymologie du mot *assassin*.

agentifs formés régulièrement à l'aide du suffixe *-eur/-ateur* : *assassineur* et *assassinateur*. On verra que ce type d'agentif se maintiendra relativement longtemps.

Troisièmement, le dérivé *assassinat* pose, lui aussi, un certain nombre de problèmes. S'il est emprunté directement à l'italien, comment expliquer la présence du suffixe *-at*, alors que toutes les attestations de *assassinato/assassinati* dans les textes italiens de l'époque (cf. LIZ<sup>3</sup>, Hope 1971 : 157) ont un sens nettement adjectival? S'il est vrai, comme l'affirme Rey 1992 : 12, que *assassinat* «...est probablement un dérivé de *assassiner* (qui serait alors antérieur à la date retenue)», il faut qu'il s'agisse d'un patron dérivationnel (relativement) productif. C'est aussi vers cette solution que penche Hope (ibid.) : «*Assassinat* may be a French coinage with *-at* < *-atus* implying result of action, as in words such as *attentat* (attested 1326). The suffix is more productive in Gallo-Romance than elsewhere.» On verra que le patron dérivationnel du type  $V_{\text{trans}} + at > Nat$  n'est cependant pas aussi productif que l'on pourrait le croire et qu'une autre solution serait également envisageable.

Pour faire un bref historique du verbe *assassiner* et des ses principaux dérivés nominaux, on peut commencer par une rapide analyse des témoignages littéraires, grâce, en premier lieu, à Frantext. Si l'on limite la période critique par l'année 1611, année de la parution du «Dictionnaire» de Cotgrave<sup>4</sup>, on trouve une quantité relativement restreinte d'occurrences d'*assassinement* (graphié aussi *assasinement*). Huguet 1935 : 116 cite Amyot, (*Timoléon*, 16) :

«*Ces soudards envoyez pour faire cet assassinement furent d'aventure advertis que Timoleon devoit un jour sacrifier à ce dieu.*»

Dans son Dictionnaire (Huguet 1927 : 340–341)<sup>5</sup>, il cite en plus six autres exemples dont deux sont particulièrement intéressants. L'un se trouve dans «*Les Epithetes*» de M. de la Porte<sup>6</sup> (1571), ouvrage très connu à son époque et qui a été destiné «...à ceux qui font profession de la Poësie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Française». Le mot-vedette *assassinement* se voit donner 13 épithètes différentes, dont *huguenotique* et surtout *poltrot* (du nom de Jean de Poltrot, assassin de François de Guise en 1563). Les treize épithètes sont suivies d'un bref commentaire sur cet événement et dans lequel apparaît par ailleurs l'agentif *assassineur* :

«*Pour autant qu'un assassineur de ce mesme nom, fit ainsi mourir poltronnement feu Monseigneur le Duc de Guyse, alors lieutenant pour le Roi en son camp mis devant la ville d'Orleans.*»

<sup>3</sup> *Letteratura italiana Zanichelli*, CD-Rom, terza edizione per Windows, Bologna, Zanichelli, 1998.

<sup>4</sup> COTGAVE, Randle, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

<sup>5</sup> HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la Langue Française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Tome 1<sup>er</sup>, Paris, Champion, 1927

<sup>6</sup> M. de la PORTE, *Les Epithetes*, Paris, chez Gabriel Buon, 1571.

En revanche, le *Dictionnaire des rimes françoises* de Jean Le Fèvre et de Tabourot des Accords<sup>7</sup> dont la seconde édition est postérieure (1587) d'une quinzaine d'années au précédent ouvrage ne connaît que *assassin*, alors qu'elle contient relativement beaucoup d'entrées suffixées (rimes) en *-at* ou en *-eur/ateur*.

Matoré 1988 : 152 signale l'existence du mot *assassinement* au XVI<sup>e</sup> siècle, mais sans toutefois en indiquer la source : «...*pilleries* [on dit aussi *ravissements* (Nicot)], *desrobements* (Nicot) et *assassinementz* étaient pratiqués d'une manière journalière.» Le Littré<sup>8</sup> cite, lui aussi, l'emploi d'*assassinement* au XVI<sup>e</sup> siècle («On dit aussi, au XVI<sup>e</sup> siècle, *assassinement*»).

En revanche, Frantext ne fournit, pour la période concernée, qu'une seule occurrence d'*assassinement* au singulier (Pierre de l'Estoile, 1584) et une autre au pluriel : *assassinementz* (Bonaventure des Périers, 1558). Les exemples de Frantext, plus nombreux, d'*assassin* (en tout 2 occurrences pour *assasin*, 5 pour *assasins*, 14 pour *assassin* et 11 pour *assassins*) ne semblent apporter aucun témoignage de l'emploi d'*assassin* pour *assassinat*, pourtant abondamment documenté par Huguet 1927 : 340. Citons ce passage tiré des *Recherches de la France* (IV, 27) d'Etienne Pasquier :

*L'assassin commis en la personne du Duc d'Orleans estoit abominable devant Dieu et devant les hommes (...)*

Il faut signaler aussi que sur les 14 occurrences de Frantext du mot *assassin*, 9 sont dus à un seul auteur, à savoir Pierre de l'Estoile.

Les témoignages lexicographiques de l'époque sont, eux aussi, extrêmement variés quant aux dérivés *assassinement/assassin*. Le Trésor de Nicot<sup>9</sup> fait une distinction très nette entre le déverbal agentif (*assassin*, *assassinateur*) d'un côté et le déverbal résultatif (*assassinat*, *assassinement*) de l'autre. *Assassinement* apparaît toutefois très clairement comme une variante synonymique de *assassinat*. Les autres dictionnaires de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup>, bilingues ou plurilingues, attestent *assassinement*, souvent au détriment de *assassinat*. Ainsi, Mellema<sup>10</sup> ne connaît que *assassinement*, Hornkens<sup>11</sup> ne donne, lui aussi que *assaissinement* (sic), équivalent de *matança*, *cohechada*, Pallet<sup>12</sup> suit sur ce point fidèlement son modèle qu'était le *Recueil* de Hornkens, Hulsius<sup>13</sup> ignore, lui aussi,

<sup>7</sup> LE FÈVRE, Jean, *Dictionnaire des rimes françoises, augmenté, corrigé en bon ordre par le Seigneur des Accords*, Paris, chez Jean Richer, 1587.

<sup>8</sup> Je cite d'après l'édition électronique sur CD-ROM : *L'Atelier historique de la langue française*, Marsanne, Redon.

<sup>9</sup> NICOT, Jean, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, chez David Douceur, 1611.

<sup>10</sup> MELLEMA, E.F.L., *Dictionnaire ou Promptuaire François-Flameng*, Rotterdam, chez Jean Waesberg, 1602.

<sup>11</sup> HORNKENS, H., *Recueil de dictionnaires françoys, espaignolz et latins*, Bruxelles, par Rutger Velpius, 1599.

<sup>12</sup> PALLET, Jean, *Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa/Dictionnaire tresample de la langue espagnole et françoise*, Paris, chez Matthieu Guillemot, 1604.

<sup>13</sup> HULSIUS, *Dictionnaire François-Allemand & Allemand-François*, Noribergae, 1602.

*assassinat* et ne donne que *assassinement*. Cotgrave, lui, donne les deux mots en vedette et sa leçon mérite que l'on s'y attarde un peu, car ses définitions semblent amorcer une évolution intéressante. Pour *assassinat*, on trouve en effet comme équivalents anglais :

«*A murther, or murtherous act committed for gaine, or in hope of a reward; also, a suddaine assault, made of set purpose, and with a murtherous intent, although th'assaulted be not killed.*»

Or sa définition lexicographique de *assassinement* :

«*A killing, slaying, murthering; also, an assaulting with a murtherous intent.*» suggère que les deux dérivés n'ont pas tout-à-fait le même sens. S'ils ne diffèrent pas trop au plan sémantique, les équivalents anglais en -ing semblent donner à *assassinement* une interprétation processive, alors que *assassinat* (murtherous act) se voit assigner une lecture résultative. D'autres paires de dérivés en -at/-ment présentent chez Cotgrave le même type de spécialisation de sens :

*crachat* : *spittle, or spit, also, a spitting.*

*crachement* : *a spitting, spatling, spattering, spawling*

*pissat* : *pisse, urine, lant, stale.*

*pissement* : *a pissing.*

Si l'intuition de Cotgrave est correcte, on est à même de comprendre pourquoi le dérivé à interprétation processive qu'est *assassinement* a pu s'effacer devant un concurrent à interprétation plus résultative : étant donné que le verbe de base est indiscutablement de nature téléique, le dérivé résultatif a toutes les chances d'avoir un taux de fréquence supérieur par rapport à son concurrent, autrement dit sa chance de lexicalisation s'avère beaucoup plus grande.

Le déverbal *assassinement* survit encore dans quelques ouvrages lexicographiques de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'édition de 1625<sup>14</sup> du Grand Dictionnaire François-Latin donne en vedette *assassinat*, mais *assassinement* est présenté comme une variante synonymique. Dans l'Invantaire de Monet<sup>15</sup> (1636), on retrouve *assassinement*, toujours synonyme de *assassinat*, dans les exemples qui illustrent l'entrée principale qu'est le mot *assassin*. Le Thresor des trois langues d'Antoine Oudin<sup>16</sup> (1627) ne donne dans sa nomenclature française que *assassinement* (*assassinamento, rubamento, matança, cohechada*), mais dans un de ses ouvrages postérieurs, à savoir les Recherches italiennes et françoises (1640)<sup>17</sup>, on ne trouve, dans les deux parties, que *assassinat* (*assassinamento, uccisione*). Dans ses Observations sur la langue françoise (p. 582), Gilles Ménage<sup>18</sup> « observe » que « ...en parlant de l'action, il faut dire, *assassinat* : & non

<sup>14</sup> *Le Grand Dictionnaire François-Latin augmenté*, Lyon, par Claude Larjot, 1625.

<sup>15</sup> MONET, Philibert, *Invantaire des deus langues, françoise et latine*, Paris, chez Claude Obert, 1636.

<sup>16</sup> OUDIN, Antoine, *Thresor des trois langues*, Paris, par Jacques Crespin, 1627.

<sup>17</sup> OUDIN, Antoine, *Recheches italiennes et françoises*, Paris, chez Antoine de Sommaville, 1640.

<sup>18</sup> MÉNAGE, Gilles, *Observations de M. Ménage sur la langue françoise, Seconde Edition*, Paris, chez Claude Barbin, 1675.

pas assassin, comme on dit dans les Provinces : ny assassinement, comme l'a dit Nicod.» Il semble en effet que dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le dérivé *assassinement* était complètement sorti de l'usage. Ni Richelet<sup>19</sup> (1680), ni Furetière<sup>20</sup> (1690), ni la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française<sup>21</sup> (1694) ne le mentionnent même plus. Quant à la variation diatopique de l'emploi du mot *assassin* dans le sens de *assassinat* que laisse suggérer Ménage, on a plusieurs témoignages qui vont dans ce sens, cf., entre autres, France Laguenière 1993 : 120 :

«Le terme (sc. *assassin*) est admis dans la lexicographie française jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle (1560–1637) et vieilli au 18<sup>e</sup> siècle; Féraud (1787)<sup>22</sup> condamne cet emploi qui se maintient le siècle suivant, notamment dans l'aire méridionale et francoprovençale.»

Passons maintenant en revue l'histoire de l'agentif *assassineur/assassinateur*. Frantext n'en fournit que très peu d'exemples : 3 pour *assassinateurs*, aucun pour ce mot au singulier, 1 pour *assassineur* et 2 pour *assassineurs*. Huguet donne un certain nombre d'occurrences pour *assassinateur* aussi bien que pour *assassineur*. Un de ces exemples renvoie à Deux Dialogues du Nouveau langage françois italianizé d'Henri Estienne<sup>23</sup> (1579). A la page 51, Celtophile présente, sur un ton ironique, un exemple de cet engouement pour les mots italiens, et «...premierement ce mot Assacinateur. Car il a bien falu que l'Italie ait dict Assassino long temps devant que la France dist Assacin ou Assacinateur (...)». Ce qui est intéressant ici pour notre propos, c'est l'apparente équivalence entre les deux formes. Il semble néanmoins que *assassinateur* paraissait plus naturel aux yeux d'Estienne, comme en témoignent les extraits suivants : «... vous avez (...) appelé ce mestier des *assassinateurs* ou assassins, un mestier horrible et diabolique.» (p. 54), et surtout : «... pourquoy le mettez vous en avant sur le propos des assassinateurs? (p. 55). Ajoutons encore que ni LIZ ni le Vocabolario della Crusca (1612)<sup>24</sup> n'apportent aucun témoignage de l'existence en italien de «*assassinatore*» (en revanche, LIZ donne pour le 'cinquecento' et le début du 'seicento' une dizaine d'exemples de *assassinamento*), ce qui veut dire que le déverbal agentif *assassinateur* devait être ressenti comme parfaitement naturel et compatible avec une base verbale empruntée à l'italien. Les dictionnaires de l'époque attestent, une fois de plus, cette situation de fait. Nicot présente *assassinateur* comme synonyme du mot-vedette assassin, Hulsius connaît les deux dérivés et les met en

19 RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680.

20 FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, 3 volumes, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

21 Je cite d'après l'édition électronique sur CD-ROM : *Les Dictionnaires de l'Académie française*, Paris, Champion.

22 FÉRAUD, Jean-François, *Dictionnaire critique de la langue française*, 3 volumes, Marseille, 1787–1788.

23 ESTIENNE, Henri, *Deux dialogues du nouveau langage italianizé*, Paris, chez Guillaume Niergue, 1579.

24 Disponible sur : [www.vocabolario.signum.sns.it](http://www.vocabolario.signum.sns.it).

vedette et les équivalents allemands ne suggèrent pas une différence notable de sens (assacin = der die Leut um gelt zu Todt schlägt, assacineur = Mörder, Todtschläger). Mellema fait également des deux dérivés deux entrées indépendantes. Il est à noter que Hornkens n'a que *assaissinateur* (sic) (salteador y matador), alors que Pallet qui le suit normalement dans beaucoup de cas, ne donne, dans sa nomenclature française, que assassin (matador, salteador, robador). Cotgrave donne également les deux en vedette, mais *assassinateur* (as assassin) renvoie directement à assassin (an appoasted manslayer, cut-throat, murtherer, etc.), ce qui signifie très certainement que pour lui, le dérivé en -ateur n'est qu'une variante du mot de base qu'est *assassin*. Le Dictionnaire des rimes de Le Fèvre (1587) ne donne que *assassin*, alors qu'il présente plusieurs dizaines de mots en -ateur. Les deux dérivés semblent coexister en revanche dans certains ouvrages lexicographiques de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : Le Grand Dictionnaire François-Latin (1625) donne le mot *assassin* en vedette, mais sa définition lexicographique commence par : Assassineur qui tue un homme pour certain pris d'argent...). Monet n'a plus qu'*assassin*. Dans son Thresor des trois langues, Oudin ne connaît que assassinateur dans la partie française, alors que *assassin* apparaît, à côté de brigand, comme équivalent de *assassino* dans la partie italienne. Treize ans plus tard, le même auteur ne donne, dans ses Recherches, que *assassin* (dans les deux parties). Ni Richelet, ni Furetière ne connaissent autre dérivé agentif que *assassin*.

Cependant, l'agentif en -eur/ateur semble avoir la vie dure dans la langue populaire. Ménage fait remarquer au début du chapitre CCCLVII de ses Observations citées plus haut, qu'il « faut dire assassin, en parlant de la personne qui a assassiné; & non pas assassinateur, comme plusieurs disent, & comme l'a dit Nicod en son Dictionnaire. » Bouhours<sup>25</sup> signale dans ses Doutes (p.13–14) trois déverbaux en -ateur (*murmureur*; *coronateur*; *assassinateur*) qui lui paraissent contraires à l'usage. Etant donné que les deux premiers étaient certainement des formations ad hoc, il devait mettre le dernier sur le même plan, autrement dit le ressentir comme une espèce de néologisme à propos duquel il demande de savoir seulement : « ... si ces mots entreront dans le Dictionnaire de l'Académie » (ibid.). Or si l'on en croit le témoignage de Mercier (1782, Frantext) : « le peuple dit et dira toujours assassineur : cela lui semble plus énergique » (Tableau de Paris), on peut supposer (cf. Laguenière 1993 cité plus haut), l'agentif en -eur/ateur survivra encore longtemps, du moins dans la langue populaire. On peut traduire le terme 'énergique' par 'paradigmatique' ou encore 'bien formé au plan morphologique'. Un témoignage encore plus récent, celui d'Etienne Molard (1810)<sup>26</sup>, auteur du Mauvais langage corrigé, va tout-à-fait dans le même sens. Le mot *assassineur* y figure en effet comme une expression à corriger : « Dites, assassin, s.m. Le peuple dit souvent : on a commis un assassin, au lieu de dire, un assassi-

<sup>25</sup> BOUHOURS, D., *Doutes sur la langue françoise*, Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy, 1674.

<sup>26</sup> MOLARD, Etienne, *Le mauvais langage corrigé*, Lyon-Paris, 1810.

nat. Ce dernier mot est le nom du crime, assassin est le nom du criminel. » (p. 26). Il n'est pas difficile de comprendre cette force de résistance de *assassineur/assassinateur* : le suffixe *-eur/-ateur* est en effet le plus représentatif de tous les suffixes de nominalisation agentive et le seul qui sélectionne prototypiquement les bases verbales, alors que le suffixe *-ment* est concurrencé par *-ation*, *-age*, etc.

Il nous reste à passer en revue les occurrences de *assassinat* (graphié également *assasinat*). Frantext fournit 1 occurrence pour *assassinat* (Bénigne Poissonot, 1583), 5 pour *assassinat* au pluriel et 20 pour *assassinat* au singulier. Sur ces 25 occurrences, pas moins de 21 sont dues à un seul auteur, à savoir Pierre de l'Estoile (Registre-journal du regne de Henri III, 1579–1587)! A l'exception de Nicot et de Cotgrave qui donnent tous les deux, comme on a vu un peu plus haut, et *assassinat* et *assassinement*, aucun des lexicographes cités (Hornkens, Pallet, Mellema, Hulsius) ne connaît le dérivé en *-at*. L'Inventaire de Monet et le Grand Dictionnaire François-Latin suivent encore Nicot, alors que le Thresor d'A. Oudin ignore *assassinat*, alors que le mot apparaît dans ses Recherches italiennes et françaises. Les trois grands dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle (Richelet, Furetière, Dictionnaire de l'Académie) ne connaissent que *assassinat*.

Le suffixe *-at* a, comme le précise Nyrop 1908 : 150–151, une double origine : il est le prolongement de *-atus*, mais aussi de *-atum*. Ce dernier « qui s'ajoute surtout aux verbes, a été bien moins productif, on le trouve dans *alternat*, *assassinat*, *assignat*, *crachat*, *orgeat*, *pissat*. » (ibid.). Comme le montrent Dubois - Dubois-Charlier 1999 : 42–43, le dérivé en *-at*, notamment quand il entre en concurrence (interrelation) avec d'autres suffixes, a toujours un sens résultatif (*raffinat*, *éjaculat*, *distillat*, etc.). Ce constat, comme on l'a vu un peu plus haut, concorde parfaitement avec les définitions de Cotgrave. Les suffixés en *-at* (< *atum*) formés à partir d'une base verbale (le verbe de base étant transitif) ont été à toutes les époques plutôt rares : quand on passe en revue les créations modernes, on s'aperçoit qu'elles sont le plus souvent relativement récentes (d'après le PRE) : *broyat* (1920), *distillat* (1908), *conglomérat* (1818), *plagiat* (1697), etc. Dans Nicot, on ne trouve que *pissat* et ...*assassinat*. Or les dérivés comme *crachat* ou *pissat* que l'on a observés chez Cotgrave diffèrent sensiblement de *assassinat* en ceci que leur base verbale n'est pas prototypiquement transitive. Le Dictionnaire des rimes de Le Fèvre liste en tout 89 mots terminés en *-at* (dans de nombreux cas, il ne s'agit pas bien entendu d'un suffixe (combat, chat, rat, etc.), car il catalogue des rimes en puissance!). L'auteur précise même (p. 179) que « sous ceste terminaison at, se reduisent tous noms qui signifient estat de quelque dignité ou office, et pareillement les noms d'assemblees, lesquels la Langue Latine met en la quatrieme declinaison... » Sur cette liste, on ne trouve, si l'on essaie d'en extraire les bases verbales à sens transitif, que *pissat*, *assassinat*, *attentat* et *estropiat* (un évident italianisme à côté duquel Cotgrave met aussi en vedette la forme française (*estropié*). Ceci peut aussi servir d'une preuve indirecte corroborant la thèse selon laquelle ce type de formation était au XVI<sup>e</sup> siècle tout-à-fait rare. Il est donc difficile de se rallier à l'avis de Hope cité plus haut, du moins pour ce qui est le français préclassique. En plus, l'italianisme *estropiat* (mentionné aussi dans Ni-

cot) ne saurait être mis en parallèle avec *assassinat*, car il désigne une personne estropiée, mutilée, et non pas le résultat d'une mutilation.

Il semble donc que le dérivé *assassinat* fait figure d'une formation isolée. On a déjà vu qu'il ne pourrait pas être attribué à l'influence italienne (et encore moins espagnole). Comment expliquer alors que le paradigme qui aurait pu être tout-à-fait naturel et qui est, comme on vient de le voir, bien attesté, du moins pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle :

- Assassiner* > *assassin* ou *assassinement* (déverbal à sens résultatif)
- > *assassineur/assassinateur* (déverbal agentif)

a été évincé par :

- > *assassinat* (sens résultatif)
- > *assassin* (agentif)

On peut, d'entrée de jeu, écarter l'hypothèse selon laquelle la chronologie des premières attestations des différentes formes concernées (voir plus haut) aurait pu jouer un quelconque rôle. Les écarts ne sont en effet que de quelques années et il est tout-à-fait possible que les nouvelles recherches aboutiront à des datations différentes. Toujours est-il que, comme on l'a déjà constaté, si l'on a pu rencontrer des dérivés comme *assassinement* et *assassineur/assassinateur*, c'est que les locuteurs de l'époque les ont très certainement ressentis comme des déverbaux naturels formés à partir d'une base verbale.

La question qui se pose donc est de savoir pourquoi un tel paradigme n'a exercé aucune « pression paradigmatique » (paradigm pressure, cf. Bauer 2001 : 71), laissant ainsi place à des formations en quelque sorte extra-paradigmatiques. Il est certain que cette pression est en relation avec la fréquence de l'unité lexicale concernée (cf. aussi Bauer 2001 : 47–51) : plus cette fréquence est élevée, et plus forte est cette pression. On a vu que dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les occurrences de tous les formés dérivés de *assasin-* étaient effectivement plutôt rares.

Un autre facteur ayant joué à l'encontre de cette pression paradigmatique présumée pouvait être le suffixe adjectival *-in*. Même si, dans *assassin*, le segment final *-in* n'est certainement pas un morphème dérivationnel (un suffixe), il a pu jouer le rôle de ce que D. Corbin (cf. Temple 1996 : 304) a appelé « intégrateur paradigmatique » (comparable à *-ier* dans *peuplier* qui intègre le mot dans la classe des arbres). On sait (cf., entre autres, Terreaux 1968, Lewicka 1958, Gawelko 1977) que les adjectifs en *-in* étaient très productifs au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme le mot *assassin* a aussi connu très tôt des emplois adjectivaux (*main assassine*, etc.) aujourd'hui considérés comme vieillissés ou littéraires, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle ce patron dérivationnel a pu, lui aussi, jouer en faveur de l'intégration du mot *assassin* dans la classe des noms simples, au détriment de son statut de déverbal avec suffixe zéro (du type *heurt* < *heurter*). En plus, un certain nombre d'italianismes en *-in* acclimatés déjà en français comme *citadin* ou *fantassin* (cf. Smith 1980 : 248) ou encore *spadassin* (cf. Trescases 1978 : 262) ont pu, eux aussi, faciliter l'adoption du mot *assassin*.



Revenons maintenant à *assassinat*. Comme le confirment les exemples de Co-grave, les dérivés en *-at* étaient perçus comme résultatifs à la différence des processifs en *-ment*. Comme ce patron était de toute évidence plutôt rare, le seul ressort explicatif qui nous reste est le principe d'analogie qui commence à (re)gagner l'intérêt des morphologues depuis quelques années. Le principe d'analogie s'oppose à celui de régularité – Bauer 2001 : 92 parvient à une conclusion préliminaire que l'on peut mettre d'un côté la régularité basée sur des règles et la productivité et, de l'autre côté, l'analogie et la créativité (« we can equate rule-governed with productive and analogical with creative »). Etant donné qu'aucune règle ne prévoit apparemment la nominalisation du type *assassiner* > *assassinat* (à la différence d'un patron courant comme, par exemple, celui de *assassiner* > *assassinement*), la nominalisation de *assassiner* en *-at* pourrait, hypothétiquement, être fondée sur l'analogie. Le seul modèle qui s'offre est celui du mot *attentat* (attesté dès 1326). Hope 1971 : 157 cité plus haut laisse entrevoir déjà une solution de ce type. Il s'agit en effet d'un dérivé dont l'interprétation résultative (à la différence de *estropiat*) est comparable à celle de *assassinat*. La seule preuve, indirecte il est vrai, que j'aie pu trouver se trouve dans *Registre-journal* du règne de Henri III de Pierre de l'Estoile (Frantext) où les deux mots se trouvent juxtaposés :

« ...encores que ce fussent marques de rebellion, d'attentat, d'assassinat et de trahison, crimes détestés entre les plus barbares... »

C'est peut-être ce type d'attraction analogique (*attenter* > *attentat*; *assassiner* > *assassinat*) qui constitue un des facteurs qui ont déterminé la formation du déverbal *assassinat*. Il faut ajouter cependant que même chez Pierre de l'Estoile, on trouve une occurrence de *assassinement* (Frantext) :

« se detrapper de leurdit prince par force, par argent, par assassinement, par prison ou autrement... »

et quelques exemples de *assassinateur* (l'agentif *assassin* étant majoritaire). Ceci prouve que la pression paradigmatique du patron « régulier » (*assassiner/assassin(at)eur/assassinement*) a bel et bien existé même au niveau individuel.

L'analyse qui précède a donc visé à expliciter les raisons qui pouvaient sous-tendre l'abandon progressif de ce patron régulier au profit d'une configuration dérivationnelle originale. A ce stade de la recherche, il est certainement impossible de retracer ce développement dans son intégralité – je n'ai fait qu'essayer de dégager un certain nombre de facteurs (analogie en particulier) qui ont pu contribuer à l'adoption par l'usage de ces « nouveaux venus ».

### Références bibliographiques

- BAUER, Laurie (2001): *Morphological Productivity*, Cambridge University Press.  
 BRUNOT, Ferdinand (1906): *Histoire de la langue française*, Tome II – Le Seizième siècle, Paris, Armand Colin.  
 CHAURAND, Jacques (1977): *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Bordas.

- DUBOIS, Jean – DUBOIS-CHARLIER, Françoise (1999): *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan.
- GAWELKO, Marek (1977): *Evolution des suffixes adjectivaux en français*, Warszawa – Wrocław – Kraków, Ossolineum.
- HOPE, T.E. (1971): *Lexical Borrowing in the Romance Languages*, 2 vol., New York, New York University Press.
- HUGUET, Edmond (1935): *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Droz.
- KESSELRING, Wilhelm (1981): *Dictionnaire chronologique du vocabulaire français – Le XVI<sup>e</sup> siècle*, Heidelberg, C. Winter Verlag.
- LEWICKA, Halina (1960): *La langue et le style du théâtre comique français des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. I – La dérivation, Warszawa, WPN, – Paris, Klincksieck.
- LEWICKA, Halina (1959): La formation des mots chez les poètes humanistes et la norme du français (Quelques types d'adjectifs dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle), in : *Boletim de Filologia / Actes du IX Congresso Internacional de Filologia Românica* (1959), Lisboa 1961.
- MATORÉ, Georges (1987): Le vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle. Essai de classement, in : *Cahiers de lexicologie* 51–2, p. 177–191.
- MATORÉ, Georges (1988): *Le vocabulaire et la société du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF.
- NYROP, Kristian (1908): *Grammaire historique de la langue française*, Tome III – Formation des mots, Copenhagen, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag.
- REY, Alain (1992): *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert.
- RICKARD, Peter (1968): *La langue française au seizième siècle*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SMITH, Pauline M. (1980): Henri Estienne et Cotgrave : Les deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et Le Dictionarie of the French and English Tongues, in : *Le Français moderne*, 48, 1980–3, pp. 246–255.
- TEMPLE, Martine (1996): *Pour une sémantique des mots construits*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- TERREAUX, Louis (1968): *Ronsard correcteur de ses oeuvres*, Genève, Droz.
- TRESCASES, Pierre (1978): Nouveau regard rétrospectif et instructif sur les „Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé“ d'Henri Estienne, 46, 1978–3, pp. 256–263.